

>> OPPOSANTS. Fondée en décembre 2008, l'association Vigi-Eole, forte de ses 230 adhérents, continue de se mobiliser face au futur parc éolien de la CCE. En dénonçant notamment le manque de concertation avec les Reignacais

Vigi-éole, le souffle de la révolte

«**N**on au parc éolien industriel de Reignac». Disséminés un peu partout dans le Blayais, les panneaux revendicatifs de l'association Vigi-Eole rappellent ceux qui, il y a plus d'un an, avaient fait les grandes heures du feuilleton sur le Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux. Ici, la contestation est localisée. Car fondée en décembre 2008, l'association Vigi-Eole présidée par Daniel Ardoin, compte 230 adhérents dont une large majorité de Reignacais. Site régulièrement mis à jour sur internet (www.vigieole.fr), revendication silencieuse dans diverses manifestations cantonales, organisation prochaine d'une réunion publique le 18 juin à 20h30 à la salle de cinéma de Reignac, la contestation face au parc éolien se fait sans bruit mais pas sans argument.

«Ne pas faire n'importe quoi»

Profanes en la matière, les opposants au projet ont fouillé, récolté et

prospecté un bon nombre d'informations sur l'éolien en France et à l'étranger, sans pour autant se positionner contre le principe des énergies renouvelables. «Nous rejetons l'implantation de l'éolien industriel, mais pas le principe de l'énergie éolienne ! Nous refusons de participer à l'enrichissement de sociétés privées aux dépens des consommateurs et de la recherche et du développement des énergies renouvelables dans leur ensemble» assure ainsi l'association sur son site internet. Une structure qui conteste avant tout le manque de concertation vis-à-vis de ce projet. «Distribué il y a un an, un questionnaire réalisé par nos soins a permis de se rendre compte que 80% des personnes interrogées (plus de 550) n'avaient pas entendu parler de ce projet d'éoliennes» assure la secrétaire de l'association Pascale Bradier, pour qui les réunions publiques organisées par la CCE dans le canton en avril et sep-

tembre 2007 à St Caprais puis en janvier 2008 à Reignac n'ont pas rempli leur rôle, «avec seulement une quinzaine de Reignacais présents au total des trois réunions». Des opposants qui regrettent également que les élus du conseil municipal n'aient plus la main sur ce dossier communautaire, après avoir accepté le principe d'une ZDE, «suite à deux votes et une majorité obtenue à une seule voix» contestent les représentants de Vigi-Eole. «Ce projet est réalisé pour servir la carrière politique de M. Plisson car aujourd'hui c'est porteur de faire de l'écologie. Mais il faut analyser les choses et ne pas faire n'importe quoi» poursuit la secrétaire.

900 m d'éloignement préconisé en Charente-Maritime

Une association qui conteste ainsi la viabilité même du projet, «le

potentiel de vent sur la zone est inférieur à 5 mètres/seconde, ce qui est insuffisant pour assurer une production, c'est un projet voué à l'échec» renchérit Daniel Ardoin qui pose également la question du démantèlement futur de telles installations. Enfin, la proximité de ces moulins à vent modernes avec les habitations pose également problème, «sachant que même à proximité de l'autoroute, l'impact du bruit ne sera pas le même au sol comme à 150 m. En Charente-Maritime, département qui a l'expérience de l'installation de parcs éoliens, la Préfecture a préconisé en 2005 de porter la distance d'éloignement des projets à 900 mètres des habitations» assurent les voix de Vigi-Eole, qui craignent aussi la dépréciation immobilière de leurs biens. Une association qui a



Pascale Bradier et Daniel Ardoin de l'association Vigi-Eole

déposé en mai dernier un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux pour contester la décision préfectorale. Une demande accompagnée par 350 requérants, mais toujours en attendant d'instruction. ■ SH